



Conditions complémentaires (édition 19.03.2020)

- pour l'assurance des frais d'annulation

Événements en rapport avec le coronavirus SARS-CoV-2 et la maladie COVID-19

En complément de vos conditions d'assurance (point « Événements assurés ») ne sont pas assurés les événements, qui sont en rapport avec le coronavirus SARS-CoV-2 et la maladie COVID-19 (y compris ses mutations).